

# Formulaire obligatoire (art. 1477-2 du code général des impôts)



#### N° 1447-C-SD (Novembre 2015) FISCALITÉ DIRECTE LOCALE



#### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

### **COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES 2016**

DÉCLARATION INITIALE en cas de création d'établissement ou de changement d'exploitant intervenu en 2015						
DÉPARTEMENT						
COMMUNE DU LIEU D'IMPOSITION						
TIMBRE À DATE DU SERVICE						
R	envoyez un exemplai uquel vous pouvez vo	re AVANT LE 1er JAN us adresser pour to	IVIER 2016 au serv ut renseignement.	ice des impôts des	entreprises ci-dessus,	
						_
	u téléphonez a	J:				_
	u messagerie :	,				
A1 Identification de l'entreprise  Dénomination ou nom et prénom	COMPL	ÉTER ou RECTIFIER d	ans la partie droite le	es mentions absentes	ou erronées	
Denomination of nomet prenom						
	1					
Activités exercées						
	2					
Adresse dans la commune						
	3					
Adresse du principal établissement s'il est situé hors de la comr	mune					
	4					
Adresse ou doit être envoyé l'avis d'imposition si elle diffère de	celle indiquée au	cadre n° 3 ci-de	ssus			
	5					
Numéro SIRET de l'établissement						
	6					
Code de l'activité de l'établissement (NACE)						
	7					
Inscription au répertoire des métiers et de l'artisanat						
	8		OUI	NO	N	
Comptable de l'entreprise : nom, adresse, numéro de téléphone	e, adresse électror	nique				
	9					
Nom et adresse de la personne ayant établi la déclaration si elle pas partie du personnel salarié de l'entreprise.	e ne fait À Signa		1	e		
Téléphone : Adresse électronique :						



<b>A2</b>	Origine de l'établissement	(case	e à cocher)											
☐ Création d'établissement ☐ Début d'activité ☐ Transfert d'activité									é					
☐ Acquisition d'établissement ☐ Appo			ort		☐ Scission				☐ Fusion					
А3	Identification de l'ancien ex	plo	itant 1											
Dén	omination ou Nom et Prénom													
	Activité exercée													
B1	Renseignements pour l'ens	em	ble de l	'er	ntrep	rise Pé	riode de référence : anné	e civ	vile 2014 ou exercic	e de	12 mois clos	en 2	014	
Entre	prise créée en 2015	ı	I			Entrep	orise existante en 2014			I				
Date	de création de l'entreprise (jj/mm/aaaa)	1	/	/		Date de création de l'entreprise (jj/mm/aaaa)					//.			
Effect	if au cours de l'année civile 2015 <b>2</b>	2		,		Effecti	f au cours de l'année c	ivil	e 2014 <b>2</b>	13		,		
dont	affecté à une activité artisanale	3		,		dont a	ffecté à une activité ar	tisa	nale	14		,		
	Apprentis sous contrat	4		,			Apprentis sous contra	at		15		,		
dont	Handicapés physiques	5		,		dont	Handicapés physique	es		16		,		
	e d'affaires HT ou recettes HT estimés	6				Chiffre d'affaires HT ou recettes HT e				17				
pour 2015			à 12 mo	is mais ne coïncide pas avec l'	anne									
Ajustement à l'année 3 7 (ligne 6) x 12 8 Ajustement à l'al				ment à l'année 3	18	(ligne 17) x 12	19							
Recettes brutes HT ou chiffre d'affaires HT provenant de la location ou sous-location d'immeubles nus à usage autre que l'habitation estimées pour 2015 4					Recettes brutes HT ou chiffre d'affaires HT provenant de la location ou sous-location d'immeubles nus à usage autre que l'habitation en 2014 4				20					
Ajustement à l'année 3 10 (ligne 9) x 12 11						Ajustement à l'année 3 21 (ligne 20) x 1:				22				
B2	Renseignements pour l'éta	blis	sement											
Noml	ore de salariés employés par l'établisseme	ent au	ı cours de l'	ann	née civil	e 2015 <b>(</b>	5			1		,		
									'					
Activités à caractère saisonnier, indiquer la durée d'exploitation en semaines (cocher la case)				Durée d'exploitation pour le nouvel établissement en 2015 (en semaines)			2							
					Durée d'exploitation normalement prévue en 2016 (en semaines)				3					
Micro-entrepreneur bénéficiant du régime micro-social prévu à l'article L. 133-6-8 du code de la sécurité sociale (cocher la case)						4	//.							
En cas d'exercice de l'activité de diffuseur de presse, cocher la case						5								
Activité professionnelle exercée à temps partiel ou pendant moins de 9 mois de l'année, cocher la case							6							
En cas d'éolienne produisant de l'énergie électrique, cocher la case							7							
Date de raccordement au réseau de l'installation produisant de l'énergie électrique (jj/mm/aaaa) 🕡									8	//.				
	les ouvrages hydrauliques, indiquer le pro bre avec deux chiffres après la virgule) <b>(1)</b>	rata	hydraulique	e rel	latif à la	commi	une d'imposition			9	,		%	

## C Biens du nouvel établissement passibles d'une taxe foncière 12

Informations **obligatoires** sauf si elles ont été fournies en réponse à la lettre d'accueil adressée par l'administration lors de la prise en compte de la création de l'établissement. En vertu de l'article 1729 B.2 du Code général des impôts, les omissions ou inexactitudes constatées dans un document qui doit être remis à l'administration fiscale entraînent l'application d'une amende de 15 € par omission ou inexactitude sans que le total des amendes applicables aux documents devant être produits simultanément puisse être inférieur à 60 € ni supérieur à 10 000 €. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état établi sur ce même modèle.

Bien n° 1								
Nature du bien 18	1							
Adresse du bien	2							
Situation du bien (bâtiment, étage, escalier)	3							
Le cas échéant, numéro de lot dans la copropriété	4							
Identité de l'occupant précédent	5							
Date de début d'occupation du bien	6							
Superficie totale des locaux en m²	7							
Détail (en m²) de l'affectation de la superficie à usage :								
- Professionnel	8							
- Industriel	9							
- Commercial	10							
– Habitation	11							
Détail (en m²) de l'utilisation des surfaces à usage professionnel en :								
- Magasin	12							
- Entrepôt	13							
- Bureaux	14							
– Autres à préciser	15							
Vous êtes :								
– Propriétaire	16							
– Locataire Dans l'affirmative, veuillez joindre la copie du bail et préciser le nom et l'adresse du propriétaire	17	Nom et adresse du propriétaire :						
– Sous-locataire Préciser les noms du propriétaire ainsi que son adresse, du titulaire du bail et joindre le contrat de sous location	18	☐ Nom et adresse du propriétaire : - Nom du titulaire du bail :						
– En domiciliation commerciale Préciser les noms du propriétaire ainsi que son adresse, de la société hébergeante et joindre le contrat de domiciliation commerciale	19	☐ Nom et adresse du propriétaire : - Nom de la société hébergeante :						
– En domiciliation à titre gratuit Préciser les noms du propriétaire ainsi que son adresse, de la société hébergeante et joindre le contrat ou la convention de domiciliation	20	<ul><li>Nom et adresse du propriétaire :</li><li>Nom de la société hébergeante :</li></ul>						
Vous exercez votre activité à votre domicile et n'avez pas d'autre local à votre disposition : dans l'affirmative, préciser le nombre de $m^2$ occupé pour les besoins de l'activité exercée à domicile	21	☐ Nombre de m² :						
Si vous partagez des locaux, veuillez indiquer le nom des autres utilisateurs	22							
Si vous disposez de places de parkings réservées exclusivement à l'exercice de votre activité professionnelle, préciser leur nombre et leur adresse si cette dernière est différente de celle de votre activité professionnelle.	23	☐ Nombre de place : Adresse :						
Si vous êtes membre d'une SCM, veuillez indiquer le SIREN de la SCM et la surface du bien occupée à titre privatif	24	SIREN: Surface en m²:						
Si vous êtes loueur en meublé, précisez la nature du local loué :								
– local d'habitation personnelle loué à titre de gîte rural	25							
– local d'habitation personnelle classé « meublé de tourisme »	26	<u> </u>						
<ul> <li>local d'habitation personnelle loué meublé autre que ceux visés aux</li> <li>1° et 2° de l'art. 1459 du CGI</li> </ul>	27							
– local professionnel loué meublé	28							
Pour les biens bénéficiant de la réduction prévue à l'article 1518 A $bis$ du CGI, indiquer le pourcentage de réduction (100, 75, 50 ou 25) et la $1^{re}$ année d'entrée du bien dans la base d'imposition.	29	- Pourcentage de réduction : - 1 <sup>re</sup> année d'entrée du bien :						

Si vous remplissez les conditions, veuillez indiquer l'exonération pour laquelle vous désirez opter  EXONÉRATIONS ACCORDÉES SUR DÉLIBÉRATIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES  OFE  OFE  OVAE  Entreprises de spectacles vivants (art. 1864 à 1 du CGI) ©  Etablissements de apectacles vivants (art. 1864 à 1 du CGI) ©  Etablissements de apectacles cinématographiques (art. 1864 à 3° à 4" du CGI) ©  Etablissements de apectacles vivants (art. 1864 à 1 du CGI) ©  Etablissements de apectacles vivants (art. 1864 à 3° à 4" du CGI) ©  Entreprises nouvalles (art. 1864 à 3° à 4" du CGI) ©  Entreprises nouvalles (art. 1864 à 3° à 4" du CGI) ©  Entreprises nouvalles (art. 1864 à 3° à 4" du CGI) ©  Entreprises nouvalles (art. 1864 à 4" du CGI) ©  Entreprises nouvalles (art. 1864 à 3° à 4" du CGI) ©  Entreprises nouvalles (art. 1864 à 4" du CGI) ©  Au Jeunse entreprises industratille en difficulté (art. 1864 à 4" du CGI) ©  Exonération on favour des calasses de crédit municipal (art. 1864 à 4" du CGI) ©  Exonération on favour des calasses de crédit municipal (art. 1864 à 4" du CGI) ©  Exonération on favour des calasses de crédit municipal (art. 1864 à 4" du CGI) ©  Exonération on favour des calasses de crédit municipal (art. 1864 à 4" du CGI) ©  Exonération on favour des calasses de crédit municipal (art. 1864 à 4" du CGI) ©  Exonération on favour des calasses de crédit municipal (art. 1864 à 4" du CGI) ©  Exonération on favour des calasses de crédit municipal (art. 1864 à 4" du CGI) ©  Exonération de 10° des services (art. 1864 à 4" du CGI) ©  Exonération de 10° des services (art. 1864 à 4" du CGI) ©  Exonération de 10° des services (art. 1864 à 4" du CGI) ©  Etablissements situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (art. 1868 à 4" du CGI) ©  Exonération de 10° de la ville (art. 1868 à 4" du CGI) ©  Exonération de 10° de la ville (art. 1868 à 4" du CGI) ©  Exonération de 10° de la ville (art. 1868 à 4" du CGI) ©  Exonération de 10° de la ville (art. 1868 à 4" du CGI) ©  Exonération de 10° de la ville (art. 1868 à 4"	D Exonérations et abattement							
Exonération an faveur des caiseas de ordefit municipal fart. 1464 du CGII	Si vous remplissez les conditions, veuillez indiquer l'exonération	С	correspondant à votre choix					
Etablissements de spectacles cinématographiques (art. 1464 A 3" à 4" du CGI)	EXONÉRATIONS ACCORDÉES SUR DÉLIBÉRATIONS							
Entreprises nouvelles (art. 1464 B du CGI) dans le cadre : ⊕ (préciser le régime d'exonération, une seule ligne possible)  Entreprises nouvelles (art. 1464 B du CGI) dans le cadre : ⊕ (préciser le régime d'exonération, une seule ligne possible)  - du la ligne de la faite éta popur le reprise pour le reprise dans les zonération en faveur des caisses de crédit municipal (art. 1464 du CGI) ⊕ 10	Entreprises de spectacles vivants (art. 1464 A 1° du CGI) 🚯	1		2				
Coreation d'entreprises nouvelles (ant. 1464 B du CGI) dans le cadre :	Établissements de spectacles cinématographiques (art. 1464 A 3°	3		4				
Entreprises nouvelles fact. 1468 B du CGII dans le cadre : © création d'entreprises nouvelles pour la reprise (préciser le règline d'exonération, une seule ligne possible)  verte de l'activité de l'activité de la possible de l'activité de la position de l'activité de la principal de l'activité de de l'authorise d'entreprises dans les parties d'entreprises innovantes » ou « jeunes entreprises universitaires » (art. 1468 D du CGII © 7 8 8 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1					5a		6a	
undere entroprises innovantes « ou « jounes entroprises universitairos » (art. 1466 D du CGI ● 7 8 8 9 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10		(création d'ent d'entreprises i	reprise ndustri	s nouvelles pour la repri elles en difficulté)	se <b>5b</b>		6b	
Exonération en feveur des ceisses de crédit municipal (art.1464 du CGI)		(création ou	reprise	e d'entreprises dans l			6c	
Médecins, auxilliaires médicaux et vétérinaires ruraux (art. 1464 D du CGI)    Activités gérées par des services d'activités industrielles et commerciales (art. 1464 H du CGI)    Indiquer la date de début de gestion : 15    Libraires indépendants (art. 1464 I du CGI)    Etablissements situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (art. 1466 A-I quinquies B du CGI)    Etablissements situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (art. 1466 A-I quinquies B du CGI)    Etablissements situés dans les zones de restructuration de la défense (art. 1466 A-I quinquies B du CGI)    Etablissements situés dans les zones de restructuration de la défense (art. 1466 A-I quinquies B du CGI)    Etablissements situés dans les zones de restructuration de la défense (art. 1466 A-I quinquies B du CGI)    Etablissements situés dans les valeur locative des installations antipollution passibles de taxe foncière et des matériels passibles de taxe foncière des installations antipollution passibles de taxe foncière et des matériels passibles de taxe foncière (atx forcière des installations antipollution passibles de taxe foncière (atx forcière (atx forcière des des matériels passibles de taxe foncière (atx forcière (atx forcière des des matériels passibles de taxe foncière (atx forcière (atx forcière des des matériels passibles de taxe foncière (atx forcière des matériels passibles de taxe foncière (atx forcière (atx forcière des des des des des des des decomments d'explorations antipollution passibles de taxe foncière (atx forcière (atx forcière (atx forcière le vitte (atx forcière des des des des des decomments in de la politique de la ville (att. 1466 A-I quinquies A du CGI)    Exonération de la ville (atx forcière des des des des des des des des des de	·		166 D o	du CGI) 🚯	7		8	
Activités gérées par des services d'activités industrielles et commerciales (art. 1464 H du CGI)    Indiquer la date de début de gestion:   15	<u> </u>				9		10	
Indiquer la date de debut de gestion:   15   17   16   17   17   16   17   17   18   18   19   18   18					11		12	
Etablissements situes dans lugariter prioritaire de la politique de la ville (art. 1466 A-l du CGI) \$\bigsquare\$  Etablissements situes dans lugariter prioritaire de la politique de la ville (art. 1466 A-l quinquies B du CGI) \$\bigsquare\$  20 21  Diffuseurs de presse spécialistes (art. 1464 L du CGI) \$\bigsquare\$  Exonération de 100 % de la valeur locative des installations antipollution passibles de taxe foncière et des matérieis passibles de taxe foncière destinés à économiser l'énergie ou à réduire le bruit fart. 1518 à du CGI) \$\bigsquare\$  EXONÉRATIONS ACCORDÉES DE DROIT SAUF DÉLIBÉRATIONS CONTRAIRES DES COLLECTIVITÉS LOCALES  Etablissements situés dans les bassins d'emploi à redynamiser (art. 1466 A-l quinquies A du CGI) \$\bigsquare 26  Etablissements situés dans les bassins d'emploi à redynamiser (art. 1466 A-l quinquies A du CGI) \$\bigsquare 26  Etablissements situés dans les bassins d'emploi à redynamiser (art. 1466 A-l quinquies A du CGI) \$\bigsquare 26  Etablissements situés dans les bassins d'emploi à redynamiser (art. 1466 A-l quinquies A du CGI) \$\bigsquare 26  Etablissements situés dans les bassins d'emploi à redynamiser (art. 1466 A-l quinquies A du CGI) \$\bigsquare 26  Etablissements d'aus les des bassins d'emploi à redynamiser (art. 1466 A-l quinquies A du CGI) \$\bigsquare 26  Etablissements situés dans les bassins d'emploi à redynamiser (art. 1466 A-l quinquies A du CGI) \$\bigsquare 26  Etablissement d'aus prédécesseur (art. 1466 A-l aveire du reduire (art. 1466 A-l quinquies A du CGI) \$\bigsquare 28  29  [29  [20  [27]  Changement d'exploitant réalisée dans les bassins d'emploi à redynamiser (art. 1466 A-l quinquies A du CGI) \$\bigsquare 28  29  [29  [20  [27]  Changement d'exploitant réalisée dans les bassins d'emploi à redynamiser (art. 1466 A-l quinquies A du CGI) \$\bigsquare 30  [28]  [29  [20  [20  [27]  Changement d'exploitant réalisée de vale d'exploitant de la politique de la ville (art. 1466 A-l quinquies A-luca (CGI) \$\bigsquare 30  [28]  [29  [29  [20  [20  [20  [20  [20  [20		erciales (art. 14	64 H d	u CGI) <b>②</b>	13		14	
Etablissements situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (art. 1466 A-l du CGI)					16		17	
Etablissements situés dans les zones de restructuration de la défense (art. 1466 A-1 quinquies B du CGI) 20 22 23 23 22 23 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25		de la ville (art. 1	166 Δ-	l du CGI) 🚳				
Diffuseurs de presse spécialistes (art. 1464 L du CGI)   Exonération de 100 % de la valeur locative des installations antipollution passibles de taxe foncière et des matéries passibles de taxe foncière destinés à économiser l'énergie ou à réduire le bruit (art. 1518 A du CGI)   Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération de CFE est demandée : 25  EXONÉRATIONS ACCORDÉES DE DROIT SAUF DÉLIBÉRATIONS CONTRAIRES DES COLLECTIVITÉS LOCALES  Etablissements situés dans les bassins d'emploi à redynamiser (art. 1466 A-l quinquies A du CGI)   26								
Exonération de 100 % de la valeur locative des installations antipollution passibles de taxe foncière et des matériels passibles de taxe foncière destinés à économiser l'énergie ou à réduire le bruit (art. 1518 à du CGI)    Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération de CFE est demandée : 25  EXONÉRATIONS ACCORDÉES DE DROIT SAUF DÉLIBÉRATIONS CONTRAIRES DES COLLECTIVITÉS LOCALES  Etablissements situés dans les bassins d'emploi à redynamiser (art. 1466 à 1 quinquies à du CGI)    28 26 27  Changement d'exploitant réalisé en 2015 dans une zone franche urbaine, territoire entrepreneur (poursuite de la période d'exonération du prédécesseur) (art. 1466 à 1 sexies du CGI)    30 31  Micro-entreprises commerciales situées dans un quartier prioritaire de la politique de la ville 30 31  Micro-entreprises du CGI)    90 26 27  Changement d'exploitant réalisé en 2015 dans une zone franche urbaine, territoire entrepreneur (poursuite de la période d'exonération du prédécesseur) (art. 1466 à 1 sexies du CGI)    90 28 29  Micro-entreprises commerciales situées dans un quartier prioritaire de la politique de la ville 30 30 31  Micro-entreprises du CGI)    91 31  32 32  Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée : 32 32  Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée : 36 35  Exonération en faveur de certaines locations en meublé (art. 1459-3° du CGI)    92 34 35  Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée : 36 37  38 38 39 39 39 39 39 39 39 39 39 39 39 39 39			94					
Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération de CFE est demandée : 25  EXONÉRATIONS ACCORDÉES DE DROIT SAUF DÉLIBÉRATIONS CONTRAIRES DES COLLECTIVITÉS LOCALES  Établissements situés dans les bassins d'emploi à redynamiser (art. 1466 A-l quinquies A du CGI)  26  Changement d'exploitant réalisé en 2015 dans une zone franche urbaine, territoire entre preneur (poursuite de la période d'exonération du prédécesseur) (art. 1466 A-l sexies du CGI)  30  Changement d'exploitant réalisé en 2015 dans une zone franche urbaine, territoire entre preneur (poursuite de la période d'exonération du prédécesseur) (art. 1466 A-l sexies du CGI)  30  Changement d'exploitant réalisé en 2015 dans une zone franche urbaine, territoire entre preneur (poursuite de la période d'exonération du prédécesseur) (art. 1466 A-l sexies du CGI)  30  Changement d'exploitant réalisé en 2015 dans une zone franche urbaine, territoire entre preneur (poursuite de la période d'exonération et des periodes d'exonération est demandée : 32  Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée : 32  Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée : 36  Exonération en faveur de certaines locations en meublé (art. 1493-93° du CGI)  37  Autre Exonération en faveur des jeunes avocats (art. 1460-83° du CGI)  37  AUTRE EXONÉRATION DE DROIT  Exonération de l'activité de production de biogaz, d'électricité et de chaleur par méthanisation, réalisée dans les conditions prévues à l'article L. 311-1 du coder rural et de la pèche maritime (art. 1463 A du CGI)  47  Exonération de l'activité de production de biogaz, d'électricité et de chaleur par méthanisation, réalisée dans les conditions prévues à l'article L. 311-1 du coder rural et de la pèche maritime (art. 1463 A du CGI)  47  Exonération de l'activité de production de biogaz, d'électricité et de chaleur par méthanisation, réalisée dans les conditions prévues à l'article L. 311-1 du coder rural et de la pèche maritime (art. 1463 A du CGI)  47  Exonération de l'		ntipollution pas	sibles	de taxe foncière et d				
Établissements situés dans les bassins d'emploi à redynamiser (art. 1466 A-l quinquies A du CGI)  26 27 28 29 29 29 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	•		le bru	T T	24			
Établissements situés dans les bassins d'emploi à redynamiser (art. 1466 A-l quinquies A du CGI)  26 27 28 29 29 29 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20								
Changement d'exploitant réalisé en 2015 dans une zone franche urbaine, territoire entrepreneur (poursuite de la période d'exonération du prédécesseur) (art.1466 A-l sexies du CGI)   Micro-entreprises commerciales situées dans un quartier prioritaire de la politique de la ville  30 31  31  31  31  31  31  31  31  31  31	EXONÉRATIONS ACCORDÉES DE DROIT SAUF DÉLIBÉRATIONS	CONTRAIRES D	ES CO	LLECTIVITÉS LOCALES		CFE		CVAE
la période d'exonération du prédécesseur) (art.1466 A-l sexies du CGI)    Micro-entreprises commerciales situées dans un quartier prioritaire de la politique de la ville   30 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31 31	Établissements situés dans les bassins d'emploi à redynamiser (a	rt. 1466 A-I <i>quir</i>	nquies	A du CGI) 🕢	26		27	
Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée : 32  Pour chacun de ces biens, préciser par un pourcentage la proportion du local concerné affecté à l'activité exonéréé : 33  Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée : 36  Exonération en faveur de certaines locations en meublé (art. 1459-3° du CGI)	·	28		29				
Pour chacun de ces biens, préciser par un pourcentage la proportion du local concerné affecté à l'activité exonéréé :  Exonération en faveur de certaines locations en meublé (art. 1459-3° du CGI)  Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée : 36		30		31				
Exonération en faveur de certaines locations en meublé (art. 1459-3° du CGI)   Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée : 36 35 38 38 35 36 36 36 36 36 36 36 36 36 36 36 36 36	Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est de	mandée :	32					
Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée : 36 34 35 Etablissements situés dans les départements d'outre-mer (art.1466 F du CGI)   Dans ce cas, cocher le taux de l'abattement auquel vous avez droit : - Abattement simple (70 %)   Dans ce cas, cocher le taux de l'abattement auquel vous avez droit : - Abattement simple (70 %)   Doption pour l'encadrement communautaire    AUTRE EXONÉRATION DE DROIT CFE CVAE  Exonération en faveur des jeunes avocats (art.1460-8° du CGI)   Exonération de l'activité de production de biogaz, d'électricité et de chaleur par méthanisation, réalisée dans les conditions prévues à l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime (art. 1463 A du CGI)    Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée : 46   EXONÉRATIONS NÉCESSITANT UNE DÉCLARATION SPÉCIFIQUE N° 1465-SD DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.IMPOTS.GOUV.FR    CFE CVAE  - d'aide à finalité régionale (art. 1465 du CGI) 47 48  Exonération relative aux opérations réalisées dans les zones   - d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (art. 1465 B du CGI) 50		ortion du local	33		%			
Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée : 36   37   38   38   38   38   39   39   39   39				T	34		35	
Dans ce cas, cocher le taux de l'abattement auquel vous avez droit :  - Abattement simple (70 %) 39				36	-			
Option pour l'encadrement communautaire  AUTRE EXONÉRATION DE DROIT  Exonération en faveur des jeunes avocats (art.1460-8° du CGI)  Exonération de l'activité de production de biogaz, d'électricité et de chaleur par méthanisation, réalisée dans les conditions prévues à l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime (art. 1463 A du CGI)  Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée :  EXONÉRATIONS NÉCESSITANT UNE DÉCLARATION SPÉCIFIQUE N° 1465-SD DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.IMPOTS.GOUV.FR  - d'aide à finalité régionale (art. 1465 du CGI)  47 48  Exonération relative aux opérations réalisées dans les zones  - d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (art. 1465 B du CGI)  49 50	Dans ce cas, cocher le taux de l'abattement auquel vous avez dro	37		38				
AUTRE EXONÉRATION DE DROIT  Exonération en faveur des jeunes avocats (art. 1460-8° du CGI)   Exonération de l'activité de production de biogaz, d'électricité et de chaleur par méthanisation, réalisée dans les conditions prévues à l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime (art. 1463 A du CGI)   Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée :  EXONÉRATIONS NÉCESSITANT UNE DÉCLARATION SPÉCIFIQUE N° 1465-SD DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.IMPOTS.GOUV.FR  - d'aide à finalité régionale (art. 1465 du CGI)   47 48  Exonération relative aux opérations réalisées dans les zones  O'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (art. 1465 B du CGI)   50 50			,-					
Exonération en faveur des jeunes avocats (art.1460-8° du CGI)   Exonération de l'activité de production de biogaz, d'électricité et de chaleur par méthanisation, réalisée dans les conditions prévues à l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime (art. 1463 A du CGI)   Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée :  EXONÉRATIONS NÉCESSITANT UNE DÉCLARATION SPÉCIFIQUE N° 1465-SD DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.IMPOTS.GOUV.FR  - d'aide à finalité régionale (art. 1465 du CGI) 47 48  Exonération relative aux opérations réalisées dans les zones  - d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (art. 1465 B du CGI) 49 50	Option pour l'encadrement communautaire 1				4	11		
Exonération de l'activité de production de biogaz, d'électricité et de chaleur par méthanisation, réalisée dans les conditions prévues à l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime (art. 1463 A du CGI)   Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée :  EXONÉRATIONS NÉCESSITANT UNE DÉCLARATION SPÉCIFIQUE N° 1465-SD DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.IMPOTS.GOUV.FR  - d'aide à finalité régionale (art. 1465 du CGI) 47 48  Exonération relative aux opérations réalisées dans les zones  O'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (art. 1465 B du CGI) 50	AUTRE EXONÉRATION DE	DROIT				CFE		CVAE
les conditions prévues à l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime (art. 1463 A du CGI) 44  Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée :  EXONÉRATIONS NÉCESSITANT UNE DÉCLARATION SPÉCIFIQUE N° 1465-SD DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.IMPOTS.GOUV.FR  - d'aide à finalité régionale (art. 1465 du CGI) 47  48  Exonération relative aux opérations réalisées dans les zones  O'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (art. 1465 B du CGI) 50	Exonération en faveur des jeunes avocats (art.1460-8° du CGI) 🚱	42		43				
Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est demandée :  EXONÉRATIONS NÉCESSITANT UNE DÉCLARATION SPÉCIFIQUE N° 1465-SD DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.IMPOTS.GOUV.FR  - d'aide à finalité régionale (art. 1465 du CGI)  - d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (art. 1465 B du CGI)  50  50				45				
N° 1465-SD DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.IMPOTS.GOUV.FR  - d'aide à finalité régionale (art. 1465 du CGI)  - d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (art. 1465 B du CGI)  50  50	Préciser le n° du bien du cadre C pour lequel l'exonération est de							
Exonération relative aux opérations réalisées dans les zones  - d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (art. 1465 B du CGI)  50			CFE		CVAE			
moyennes entreprises (art. 1465 B du CGI)  49  50		- d'aide à finalité régionale (art. 1465 du CGI)					48	
- de revitalisation rurale (art. 1465 A du CGI) 51 52	Exonération relative aux opérations réalisées dans les zones					50		
	– de revitalisation rurale (art. 1465 A du CGI)						52	